



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 4 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet du mouvement de contestation violent en République islamique d'Iran.

En effet, après huit jours de violences dans le cadre d'un mouvement de contestation sans équivalent depuis 2009 en Iran - 21 personnes ont été tuées depuis le 28 décembre 2017 ; des centaines de personnes ont été arrêtées, selon les chiffres officiels -, l'Europe reste étonnamment silencieuse. Quant à Téhéran, le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, vient d'accuser les « ennemis » de l'Iran de s'unir pour porter atteinte à son régime dictatorial.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

1. Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas que l'Union Européenne doit montrer plus de détermination vis-à-vis du régime de Téhéran et plus d'unité dans sa critique des violations des droits de l'Homme ?
2. Monsieur le Ministre envisage-t-il de thématiser dans ce sens la question de l'Iran au niveau du Conseil de l'Union Européenne dans un avenir proche ? Quelles en sont les répercussions éventuelles sur l'accord nucléaire historique de 2015 ?
3. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il développer dans ce contexte la position du Luxembourg ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'LM' followed by a horizontal flourish.

Laurent Mosar

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 1er février 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

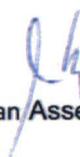
01 FEV. 2018

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3544 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 3544 déposée le 4 janvier 2018
par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar**

Réponse à la question n° 1 :

Le 2 janvier 2018, Mme Federica Mogherini, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a fait la déclaration suivante sur la situation en Iran, au nom de l'Union européenne, c'est-à-dire à l'unanimité des 28 Etats membres de l'UE:

« L'Union européenne suit de près les manifestations en cours en Iran, l'augmentation de la violence et la perte inacceptable de vies humaines.

La question des droits de l'homme a toujours été au cœur de nos relations avec l'Iran. La manifestation pacifique et la liberté d'expression sont des droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les pays, et l'Iran ne fait pas exception.

Ces derniers jours, nous avons été en contact avec les autorités iraniennes. Dans l'esprit de franchise et de respect qui est à la base de notre relation, et à la lumière des déclarations du gouvernement iranien, nous attendons de toutes les parties concernées qu'elles s'abstiennent de toute violence et que le droit d'expression soit garanti.

L'Union européenne continuera de suivre l'évolution de la situation. »

L'Union européenne parle ainsi d'une seule voix et de façon déterminée quand il s'agit de la situation des droits de l'homme en Iran, notamment dans le contexte des récentes manifestations.

Réponse aux questions n° 2 et n° 3 :

J'évoque la question des droits de l'homme en Iran régulièrement, aux niveaux européen, onusien et bilatéral. Dans mes contacts bilatéraux avec le gouvernement iranien, la question des droits de l'homme a toujours été mise à l'ordre du jour par le Luxembourg.

Les manifestations en Iran n'auront pas de répercussions sur l'accord nucléaire de 2015. Cet accord ne traite que du programme nucléaire de l'Iran. Les autres problèmes entre l'Iran et la communauté internationale, y compris ceux liés à la situation des droits de l'homme, ne font pas partie de cet accord et sont traités dans d'autres enceintes.

Etant donné que l'Agence internationale de l'énergie atomique a certifié à neuf reprises depuis la signature de l'accord nucléaire de 2015 que celui-ci est bien respecté par l'Iran, l'Union européenne continuera à mettre en œuvre les dispositions de l'accord nucléaire.

Je tiens enfin à souligner que, depuis 2011, l'Union européenne a adopté des mesures restrictives liées à des violations des droits de l'homme en Iran, notamment:

- un gel des avoirs et des interdictions de visa à l'encontre de personnes et d'entités responsables de graves violations des droits de l'homme (82 personnes et une entité à l'heure actuelle) ;
- l'interdiction des exportations vers l'Iran d'équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne ainsi que d'équipements de surveillance des télécommunications.

Ces mesures restent en place et sont régulièrement mises à jour. La dernière mise à jour, en date du 11 avril 2017, a prorogé ces mesures jusqu'au 13 avril 2018.